

carnet d'entretien immeuble

Par chrisyak, le 24/11/2022 à 12:42

Bonjour, je vais acheter un logement dans un immeuble en SCI, le gérant me dit que le carnet d'entretien n'est pas obligatoite en SCI, qu'en pensez vous,

merci

Par beatles, le 24/11/2022 à 13:47

Bonjour,

Votre SCI est en fait une <u>SCIA</u> qui n'est pas soumise au statut de la copropriété (loi du 10 juillet 1965) qui impose depuis la loi SRU (article 75) un carnet d'entretien.

Cdt.

Par chrisyak, le 24/11/2022 à 14:20

Merci pour cette réponse rapide

Par Pierrepauljean, le 24/11/2022 à 21:52

bonjour

si l'immeuble était une monopropriété, il devient sous le statut de la copropriété par la vente d'un lot: le vendeur doit donc faire établir un réglement de copropriété

en avez vous eu connaissance?

Par chrisyak, le 24/11/2022 à 22:20

il s'agit d'un immeuble de 50 "copropriétaires" ou "actionnaires" géré par une sci, il m'est difficile de savoir exactement les règles à suivre pour avoir les documents pour un compromis d'achat, car les textes s'appliquant aux copropriétés ne s'apliquent pas aux sci par ex tout se qui concerne la loi Alur.. car le notaire et également le gérant de la sci qui ne donne les infos qu"au compte gouttes

Par Pierrepauljean, le 24/11/2022 à 23:13

avez vous choisi votre notaire?

Par chrisyak, le 25/11/2022 à 00:22

non, c'est le vendeur, je pense, qui l'a choisi

Par Pierrepauljean, le 26/11/2022 à 15:41

il est absolument necessaire de choisir votre notaire, différent de celui du vendeur pour vous faire aider sur la situation juridique de cet immeuble

peut etre s'agit il d'un immeuble sous la loi de 38 ?

Par chrisyak, le 26/11/2022 à 15:46

Je vais en effet chercher un notaire pour me représenter, merci de votre disponibilité

Salutations